

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) : 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences

M. Justin Raymond	Poste vacant
Mme Patricia Rachofsky	M. Jean Asnong
Mme Hélène Campbell	M. David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

2023-11-196 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Période de questions

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

2.2 Adoption du règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement numéro 03-0516 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

2.3 Mandater la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton SENCRL pour produire l'audit pour le Programme Prabam.

2.4 Fermeture du bureau pour les vacances des Fêtes.

2.5 Réception d'un estimé pour la réparation de la clôture.

2.6 Achat de poinsettia de l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Armand.

2.7 Dépôt de la correspondance.

Engagement de crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

Inspection et urbanisme

6.1 Rapport d'inspection du mois d'octobre 2023.

6.2 Nouvelle tarification 2024 de Gestim Inc.

6.3 Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire – appui aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire demande d'ajustement pour la MRC de Brome-Missisquoi.

6.4 Désignation de fonctionnaires et d'adjoints chargés de faire l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Voirie et hygiène

7.1 Achat de caméras de surveillance pour le garage municipal.

Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Demande de soutien financier pour la fête de Noël de Pikeriverains en action.

8.2 Demande de subvention pour le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

8.3 Mandater la compagnie Équipements récréatifs Jambette Inc. pour l'achat de modules de jeux et le réaménagement du parc.

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adopté

2023-11-197 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023 tel que rédigé.

Adopté

2023-11-198 Adoption du règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement numéro 03-0516 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER**

RÈGLEMENT NO. 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-0516 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Madame Patricia Rachofsky lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement a été déposé et présenté par Madame Patricia Rachofsky lors de la séance du 4 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le Règlement no. 2023-06 soit adopté et que ledit règlement ordonne et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

L'article 2 du règlement numéro 03-0516 est remplacé par le suivant :

- A compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 3 :

Le règlement numéro 03-0516 est modifié par l'insertion de l'article 2, du suivant :

- Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

Article 4 :

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté

Martin Bellefroid,
Maire

Lucie Riendeau
Directrice générale

2023-11-199 Mandater la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton SENCRL pour produire l'audit pour le Programme Prabam.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton SENCRL pour la préparation d'un audit de vérification pour la réclamation d'une subvention pour le Programme Prabam.

Adopté

2023-11-200 Fermeture du bureau pour les vacances des Fêtes.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement.

Adopté

2023-11-201 Réception d'un estimé pour la réparation de la clôture.

Considérant la réception d'une soumission de la compagnie Inter Clôture Structura pour la réparation de la clôture du parc;

Considérant qu'il faut remplacer 4 poteaux existants, en redresser plus ou moins 25, remplacer 3 traverses supérieures et remplacer 90 pieds de maille.

Considérant que le prix est 3 983.00\$ taxes non incluses pour effectuer les travaux;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente soumission.

Adopté

2023-11-202 Achat de poinsettias de l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Armand.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de poinsettias de l'Ecole Notre-Dame-De-Lourdes de Saint-Armand.

Adopté

2023-11-203 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-dessous décrite. Madame Hélène étant contre le paiement de la quote-part de l'aréna.

5562	Atelier Mathieu Forgues	Travaux sur remorque	1 337.86
5563	Bruno Bédard	Remboursment facture	35.26
5564	Terrassement Bourgeois	Tonte gazon saison 2023	1 686.30
5565	Enviro Connexions	Centre de tri	829.72
5566	Excavation AF Gagnon Inc.	Réparation ponceau St-Henri	12 114.54
5567	Les Services EXP Inc	Honor. devis/plans prog PAVL	3 857.99
5568	Ferme Lukani (2020) Inc	Fauchage chemin, débroussaillage	12 058.01
5569	Flexcom	Installation téléphonie,	655.72
5570	FQM	Assurances renouvellement	15 509.81
5571	Gestim Inc.	Modification zonage,permis	2 533.88
5572	GFL Environnement	Collectes ordures	1 234.81
5573	Garage Mecanix TLG Inc.	Pièce pour camion	1 524.85
5574	Jaguar Média (RIMQ)	Abonnement annuel	201.21
5575	Lignes Maska	Lignage de rue	8 145.06
5576	Martine Messier	Remboursement activité (enfants)	150.00
5577	Municipalité St-Armand	Interv incendie, août, septembre	271.80
5578	Nopac	Location de conteneur, Collecte	8 046.09
5579	Papeterie Cowansville		224.73
5580	Sylvie Poulin	Remboursement poste	51.30
5581	RIGMRBM	Enfouissement ordure	2 417.15
5582	Solution Burotic 360	Contrat entretien	626.97
5583	Spectralite/Signoplus	Plaque, chiffres, passage piéton	746.26
5584	PG Solutions Inc	Contrat système informatique	12 785.22
5585	Sanibert	Toilette portative	278.22
5586	Ville de bedford	Quote part Aréna	6 242.76
		Total	93 565.52
	Payable en ligne		
	Bell Mobilité	I pad du maire	80.72
	Desjardins Sécurité fina.	Assurances collectives	563.76
	Hydro Québec	Éclairage de rue	286.48
	L'Homme et Fils	Quincaillerie	310.28
	Visa	Article bureau, essence, frais poste	1 318.53
	D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi	1 143.95
	D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST	3 730.82
		Total	7 434.54
		TOTAL	101 000.06

Adopté

Rapport d'inspection du mois d'octobre 2023

Le rapport d'inspection du mois d'octobre 2023 a été déposé.

2023-11-204 Nouvelle tarification 2024 de Gestim Inc.

Considérant la réception de la modification de tarifs pour les services d'inspection municipale pour 2024 de la firme Gestim Inc.

Considérant que le tarif journalier (7 heures) au bureau de la municipalité sera de 460\$. Forfait de déplacement pour une journée qui nécessite un déplacement 15\$. Kilométrage en utilisant le véhicule de la personne déléguée : 0.64\$

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les nouveaux tarifs de la firme Gestim Inc.

Adopté

2023-11-205 Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire – appui aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire demande d'ajustement pour la MRC de Brome-Missisquoi.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents est favorable que la MRC Brome-Missisquoi soit transférée au groupe D. Cependant, la Municipalité de Pike River émet une réserve quant à l'influence que pourrait avoir la MRC Brome-Missisquoi sur les décisions émises par la C.P.T.A.Q.

Adopté

2023-11-206 Désignation des fonctionnaires et d'adjoints de faire l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

Considérant que dans le cadre de l'administration et de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi le conseil de la MRC Brome-Missisquoi peut confier au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales, tel que nommé par résolution du conseil de la municipalité locale, comme étant responsable de l'application du présent règlement;

Considérant que le conseil peut également nommer un ou des conseillers régionaux pour assurer l'application de ce règlement sur l'ensemble du territoire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de désigner les fonctionnaires suivants de la MRC à titre de conseillers régionaux pour l'application du règlement numéro 07-283 : le coordonnateur du service de gestion du territoire, la conseillère en aménagement et en stratégies de conservation, le gestionnaire de projets en milieux hydriques et gestion des eaux pluviales, l'inspecteur à la gestion de l'eau et le technicien foresterie et des carrières et sablières.

De confier l'administration et l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 aux fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales, tel que nommé par résolution du conseil de la municipalité locale;

Que la municipalité de Pike River nomme par les présentes Messieurs Julien Dulude et Mathieu Sénécal de la firme Gestim Inc. fonctionnaires désignés de la délivrance des permis et certificats de la municipalité.

Adopté

2023-11-207 Demande de prix pour l'achat de caméras de surveillance.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un prix pour l'achat de caméras de surveillance pour le garage municipal et le bureau municipal.

Adopté

2023-11-208 Demande de soutien financier pour la fête de Noël de Pikeriverains en action.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 2 000.00\$ à Pikeriverains en action pour l'organisation de la fête de Noël.

Adopté

2023-11-209 Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Pike River autorise la présentation du projet de Réaménagement du parc municipal de Pike River au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Pike River à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder le contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la municipalité de Pike River désigne Madame Lucie Riendeau, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté

2023-11-210 Demande de participation financière par Centraide Haut-Richelieu-Yamaska.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 200.00\$ à Centraide Haut-Richelieu-Yamaska.

Adopté

2023-11-211 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21 :15 heures.

Adopté

Martin Bellefroid, maire

Lucie Riendeau, d.g,

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 6 novembre 2023.

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire